

Le télétravail a beaucoup reculé malgré la persistance du coronavirus

- Un sondage YouGov montre que la proportion de télétravailleurs est tombée de 27 % à 15 % des personnes en emploi à la suite du déconfinement en France, bien plus vite qu'au Royaume-Uni.
- Les personnes à risques ne sont pas plus susceptibles d'être en télétravail que la moyenne des sondés.

SANTÉ

Solveig Godeluck
@Solwii

Sommes-nous au début d'une révolution du télétravail, ou l'année Covid n'aura-t-elle été qu'une parenthèse en entreprise ? Le télétravail a en tout cas considérablement reculé en France, et ce malgré la persistance du risque épidémique. C'est ce que montre un sondage réalisé par YouGov pour la société Cardiosens au début août, auprès de 4.000 personnes en France et autant au Royaume-Uni, étude dont « Les Echos » publie les résultats en exclusivité.

Parmi les personnes en situation d'emploi, c'est-à-dire ni au chômage, ni en études, ni à la retraite, et ayant continué à travailler pendant le confinement, 27 % se sont retrouvées en télétravail pendant le confinement. Mais trois mois plus tard, seuls 15 % l'étaient encore.

Une chute importante, à mettre en regard de la situation au Royaume-Uni. Outre-Manche, il y a eu une plus forte proportion de télétravail parmi les actifs ayant continué à travailler, à la fois pendant le confinement (35 %) puis au début août (29 %). De plus, le retour aux vieilles habitudes de travail sur site a été plus marqué en France, où les cas de télétravail ont chuté de 44 % en trois mois, alors qu'ils ne baissaient que de 18 % au Royaume-Uni. La chute a été encore plus brutale à Paris, où la part de télétravail est tombée de 45 % à 22 %, et dans la région francilienne, de 39 % à 14 %.

Santé publique France a pourtant commencé à alerter dès la fin juillet sur l'augmentation des contaminations. Toutefois, le sondage a été réalisé juste avant que la ministre du Travail, Elisabeth Borne, n'évoque dans le « JDD » le port du masque obligatoire en entreprise, en appelant à « mettre en place le télétravail chaque fois que c'est possible dans les zones de circulation active du virus ».

L'impasse de la rentrée

« La baisse s'explique par la conjonction de deux facteurs », analyse Mathias Matallah, président-fondateur du cabinet Medicine4i et partenaire français de YouGov. Les trois quarts des personnes déjà en télétravail y ont mis fin avec le déconfinement. « Dans le même temps, les personnes sorties du chô-

mage partiel ne sont passées au télétravail qu'à hauteur de 11 % au niveau national et de 20 % en Ile-de-France », souligne-t-il.

Le gouvernement va selon lui se retrouver à la rentrée « dans une impasse redoutable » : « Il avait visiblement calibré la gestion du trafic dans les transports en commun et le remplissage des tours de bureaux de la Défense sur un taux de recours au télétravail de 50 % au moins. On est très loin du compte », pointe-t-il.

Pourquoi un tel écart avec la situation britannique ? Le poids du secteur financier outre-Manche, avec 2 millions d'emplois contre 650.000 dans l'Hexagone, peut jouer un rôle : ce sont des métiers qu'on peut aisément exercer à distance. « Le télétravail dépend de considérations bien davantage liées au niveau de qualification du salarié ou au type de struc-

Le retour aux vieilles habitudes de travail sur site a été plus marqué en France, où les cas de télétravail ont chuté de 44 % en trois mois (-18 % au Royaume-Uni).

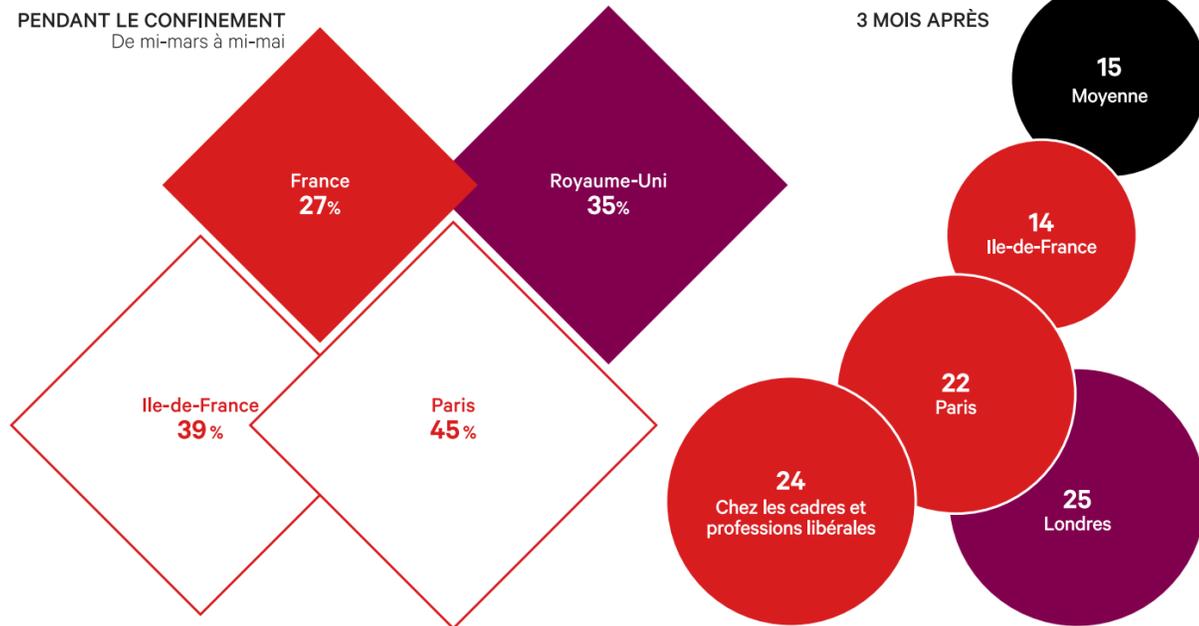
ture dans laquelle il travaille qu'à son état de santé personnel et à la nécessité d'éviter au maximum les interactions sociales », explique Damien Philippot, consultant pour Medicine4i.

A contrario, les salariés vulnérables face à la maladie n'ont pas été particulièrement dispensés de se rendre sur leur lieu de travail durant le pic épidémique. Certes, les travailleurs estimant appartenir à une population « à risque » ont été moins présents sur site (17 %, contre une moyenne de 23 % pour l'ensemble des salariés). Mais les facteurs de risque objectifs n'ont pas forcément été pris en compte. En effet, 24 % des salariés obèses avec un indice de masse corporelle supérieur à 30 ont dû se rendre au travail sur place pendant le confinement.

Le pourcentage était à peine inférieur (22 %) pour les salariés en affection longue durée (diabète, cancer, etc.). Mais c'est sur la durée que ce statut protégé fait la différence, puisqu'au début août, cette catégorie de malades chroniques est passée à 27 % en télétravail, contre 15 % en moyenne nationale, quand le confinement a pris fin. ■

La pratique du télétravail pendant et après le confinement

En % des personnes en emploi



« LES ÉCHOS » / SOURCE : YUOVOG

Au Royaume-Uni, la droite exhorte Boris Johnson à accélérer le retour au bureau

Alors que de nombreuses entreprises continuent de privilégier le télétravail, les députés conservateurs souhaitent que le Premier ministre sorte de sa réserve pour appeler les Britanniques à reprendre le chemin du bureau et sortir le pays de la récession.

Alexandre Couinis
@alexandrecouinis
—Correspondant à Londres

« Get Britain back to work ! » Le titre du « Daily Mail » résumait bien, mardi, l'offensive lancée depuis plusieurs jours par les députés conservateurs pour forcer la main à leur leader, Boris Johnson. Alors que la pandémie de coronavirus a fait fondre le PIB du Royaume-Uni de plus de 20 % entre avril et juin, précipitant le pays dans sa première récession depuis onze

ans, ils souhaitent que le Premier ministre sorte enfin de sa réserve et appelle les Britanniques à reprendre le chemin du bureau. Et qu'il fasse de ce retour des cols blancs au travail sa nouvelle priorité, après le retour, dans quelques jours, des enfants à l'école.

Boris Johnson avait cru se débarrasser du sujet, en se défaussant sur les entreprises à la mi-juillet : plutôt que d'apparaître en contradiction avec son conseiller scientifique en chef, Patrick Vallance, qui par prudence disait ne voir « absolument aucune raison » de changer la consigne appelant « les Britanniques à continuer de travailler de chez eux s'ils en ont la possibilité », il avait confié aux entreprises le soin de décider, à compter du 1^{er} août, si elles souhaitaient faire revenir leurs employés au bureau ou continuer de privilégier le télétravail. Résultat : nombre d'entre elles sont restées le pied

sur le frein. NatWest (ex-Royal Bank of Scotland) et Standard Life Aberdeen ont prévenu qu'ils n'entendaient pas rappeler leurs salariés au bureau avant 2021 au plus tôt.

Aux entreprises de décider Idem pour la sixième banque du pays, Virgin Money, qui emploie 8.500 personnes. Metro Bank, où seulement 4 % du personnel travaillant à distance dit vouloir revenir à temps plein, a elle aussi prévenu 1.500 employés qu'ils n'auraient pas besoin de revenir avant l'an prochain. Et Lloyds Banking Group, où 50.000 employés travaillent depuis chez eux, testera différents systèmes de flexibilité du travail en octobre afin de réduire ses espaces de bureaux.

Pour l'instant, le mot d'ordre du gouvernement reste le même : pas question d'intervenir pour accélérer le retour au travail, c'est aux

entreprises de décider. Mais les députés conservateurs appuient là où ça fait mal. Pour l'ex-ministre Steve Baker, les actionnaires devraient se demander pourquoi les entreprises de la City, qui ont lourdement investi dans des bureaux mirifiques, encouragent désormais leurs employés à travailler depuis leur chambre d'ami.

« Les employeurs sont complètement fous de ne pas faire revenir davantage de salariés au travail : toutes les petites entreprises qui vivent de cette vie au bureau sont vouées à la faillite », ajoute l'ex-leader du parti Iain Duncan Smith. A l'image des commerces de la City. La chaîne de restauration Pret A Manger a fait ses comptes : faute de clients, ses ventes de sandwiches et sodas dans le quartier d'affaires londonien étaient fin juillet de 85 % inférieures à ce qu'elles sont habituellement à cette époque de l'année. ■

Règles sanitaires assouplies pour les métiers de la petite enfance

CORONAVIRUS

Les professionnels de la petite enfance, qui ont dû jongler entre respect des gestes barrières et maintien du contact avec les enfants depuis le début de la crise, doivent recevoir un nouveau protocole sanitaire d'ici à vendredi.

A la rentrée, les professionnels de la petite enfance devraient pouvoir souffler un peu. Alors que les crèches s'apprentent à rouvrir leurs portes et que de nombreux assistants

maternels ont déjà repris le chemin du travail, les règles sanitaires obligatoires indispensables à l'accueil des enfants devraient être assouplies, via un nouveau protocole.

Depuis le début de l'été, les professionnels de la petite enfance se basent sur celui publié par le ministère de la Santé le 18 juin. S'il préconisait le lavage des mains systématique et la désinfection des jouets, il allégeait déjà les règles, autorisant entre autres la fin de la distanciation entre enfants et le recours à des intervenants extérieurs. Les mesures ont cependant été « adaptées en fonction des structures » et « selon les lieux », d'après le Syndicat national des professionnels de la petite enfance (SNPPE) ; dans le Relais d'assistants maternels de Fontenay-

sous-Bois, le mot d'ordre est resté la prudence : « On reste sur nos gardes, on n'a fait venir personne, et on a limité le nombre d'assistantes maternelles accueillies en même temps. On n'a pas envie d'être un lieu de contamination », explique une responsable.

« Manque de consignes »

Pour remédier aux interrogations des établissements qui dénoncent, à la veille de la rentrée, « un manque de consignes » depuis celles de juin, le ministère de la Santé prévoit donc de publier d'ici à vendredi un nouveau protocole, effectif dès le 31 août. Elaboré à l'issue de concertations avec les collectivités territoriales et les fédérations professionnelles de la petite enfance, et encore en discussion, il vise à « restaurer les capacités

d'accueil » et à « simplifier le protocole sanitaire ». L'interdiction de mélange des groupes et l'obligation d'attestation médicale pour le retour en crèche d'un enfant dont l'accueil a été suspendu devraient disparaître. Le port du masque serait, comme affirmé dans l'ancien protocole,

« Le nombre de places vacantes en crèche est plus important cette année. »

SNPPE
Syndicat national des professionnels de la petite enfance

proscrit pour les professionnels en présence des enfants, mais obligatoire pour les parents à l'intérieur des structures d'accueil et au domicile de l'assistant maternel. En outre, le rôle des agences régionales de santé dans la coordination des mesures à prendre en cas d'enfant testé positif au Covid-19 serait étendu à toutes les structures d'accueil.

L'assouplissement des règles sanitaires devrait soulager les professionnels ; en effet, certaines mesures comme la distanciation, l'impossibilité de mélanger les enfants ou encore le port du masque pourraient, selon le SNPPE, entraver le développement des 0-6 ans : « Les enfants doivent se construire. Lorsque l'adulte porte un masque, ils ne peuvent pas reconnaître les émo-

tions, c'est très mauvais pour eux », souligne Lucie Robert, co-secrétaire générale du SNPPE. Et d'ajouter : « Les grands, on peut leur expliquer qu'ils doivent respecter des distances, mais les petits, c'est impossible. »

Reste que la crainte de l'arrivée des saisons plus fraîches, synonymes de maladies, se profile : « On ne pourra pas faire la différence entre les petites maladies comme le rhume et le Covid, vu que les symptômes sont similaires », alerte le SNPPE. Si le syndicat indique que « le nombre de places vacantes en crèche est plus important cette année », le cabinet ministériel chargé de la protection de l'enfance a déjà annoncé que, en cas de reprise épidémique, l'accueil dans les établissements de garde d'enfants pourrait être limité. — C. A.